



Samedi 12 septembre 2026



Dimanche 13 septembre 2026

TRAIL DE LA CÔTE D'ÉMERAUDE

Championnat de Bretagne TRAIL long et court

Règlement 2026



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR	Page 3
ARTICLE 2 : LES EPREUVES	Page 3
ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	Page 3
Sous-article 3.1 : DATE POUR S'INSCRIRE	Page 3
Sous-article 3.2 : COMMENT S'INSCRIRE	Page 3
Sous-article 3.3 : DROIT D'ENGAGEMENT	Page 4
Sous-article 3.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS (LICENCE / PPS)	Page 4
Sous-article 3.5 : OPTIONS NAVETTE / T-SHIRT TRAIL 2026	Page 5
Sous-article 3.6 : ASSURANCE ANNULATION INDIVIDUELLE	Page 5
ARTICLE 4 : TRANSFERT DE DOSSARDS	Page 5
ARTICLE 5 : BOURSE D'ECHANGE DE DOSSARDS	Page 6
ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS	Page 6
ARTICLE 7 : NAVETTES COUREURS	Page 6
ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE	Page 6
ARTICLE 9 : PARCOURS, DENIVELES, HORAIRES	Page 7
ARTICLE 10 : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES	Page 8
ARTICLE 11 : BALISAGES DU PARCOURS	Page 8
ARTICLE 12 : LES SAS DE DEPART	Page 9
ARTICLE 13 : RAVITAILLEMENTS ET BARRIERES HORAIRES	Page 9
ARTICLE 14 : RECOMPENSES	Page 10
Sous-article 14.1 : A CHAQUE FINISHER	Page 10
Sous-article 14.2 : GRILLE DES RECOMPENSES DU 54KM ET 32KM	Page 10
ARTICLE 15 : RESULTATS	Page 10
ARTICLE 16 : CONSIGNES SACS COUREURS	Page 10
ARTICLE 17 : CONTROLE ANTIDOPAGE	Page 10
ARTICLE 18 : STAND KINES / OSTHEOPATHES	Page 11
ARTICLE 19 : STAND VENTE MAILLOT TRAIL 2026	Page 11
ARTICLE 20 : STAND VENTE RESTAURATION ET BOISSON	Page 11
ARTICLE 21 : CHARTRE DU TRAILER	Page 11
ARTICLE 22 : RESPECT DU REGLEMENT / PENALITES	Page 12
ARTICLE 23 : SECURITE / SANTE / SECOURS	Page 12
ARTICLE 24 : SUIVIT DES COUREURS EN DIRECT	Page 13
ARTICLE 25 : CIRCULATION ACCOMPAGNATEURS / SUIVEURS	Page 13
ARTICLE 26 : ASSURANCE RESPONSABILITE ORGANISATEURS	Page 13
ARTICLE 27 : ANNULATION EVENEMENT	Page 13
ARTICLE 28 : DOUCHE POSSIBLE A 2 KM	Page 14
ARTICLE 29 : DROIT A L'IMAGE	Page 14
ARTICLE 30 : CNIL	Page 14

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR

Saint Malo Sports Loisirs (club FFA N° 035465 et adhérent l'ITRA)

73 Avenue Général de Gaulle 35400 ST MALO

Site internet TRAIL: www.trail-cote-emmaude.fr

Mail : contact@trail-cote-emmaude.fr

ARTICLE 2 : LES EPREUVES

Nos courses se déroulent principalement sur le GR34, la signalisation sera le principal guide pour les compétiteurs.

Un briefing obligatoire est prévu 20 minutes avant le début des épreuves afin de donner les dernières recommandations (météo, marée, points d'attention...) à l'ensemble des coureurs.

EPREUVE	LABEL	DATE	HORAIRE DE DEPART	NOMBRE DE DOSSARD
Trail long de 54 km	Argent	Samedi 12 septembre	11H00	1080
Trail court de 32 km	Argent	Dimanche 12 septembre	11H00	1080

Samedi 12 septembre :

- Trail long de 54 km avec le label FFA d'argent, avec 1200m D+.
- Départ à 11H00 du camping municipal de St Benoît des Ondes.
- Nombre de dossards limité à 1080.
- 4 barrières horaires et un temps maximum de 8h20

Dimanche 13 septembre :

- Trail court de 32 km avec le label FFA d'argent, avec 541m D+
- Départ à 11H00 du centre socio-culturel « Le phare » de St Coulomb.
- Nombre de dossards limité à 1080.
- 2 barrières horaires et un temps maximum de 4h40.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS SUR LES 2 ÉPREUVES

ARTICLE 3.1 : DATES POUR S'INSCRIRE

- **Samedi 21 mars 20H00 :**

Uniquement aux licenciés FFA (dans la limite de 350 dossards dans chaque distance).

- **Jeudi 01 avril :** Ouverture à tous participants.
 - 19H00 pour le 54km
 - 21h00 pour le 32km
- **Fermeture des inscriptions et bourse d'échange de dossards, le dimanche 6 septembre 23H00** (dans la limite des dossards disponibles).

ARTICLE 3.2 : COMMENT S'INSCRIRE

Uniquement par internet, aucune inscription par téléphone, ni par courrier. Aucune inscription sur place.

- **Par le site « Trail de la Côte d'émeraude ».** Onglet : Inscriptions (lien vers NextRun).
- **Par le site NextRun.** Epreuve : Trail de la côte d'émeraude (TDCE).

ARTICLE 3.3 : DROIT D'ENGAGEMENTS

Tarif d'inscription :

- 54 km : Licenciés FFA = 42€. Autres = 46€ (1€/dossard sera reversé à une 1^{ère} association caritative).
- 32 km : Licenciés FFA = 30€. Autres = 34€ (1€/dossard sera reversé à une 2^{ème} association caritative).
- **Lors de votre inscription :** Vous avez la possibilité de réserver une place dans la navette bus pour vous rendre au départ (payant) et aussi de réserver un maillot Trail 2026 (payant).

Récapitulatif des dates et tarifs (frais compris)				
	Du Samedi 21 mars 20h00 Réservée aux licenciés FFA		le 1 ^{er} avril Ouverture officielle	
Epreuve	54 km	32 km	54 km	32 km
Licenciés FFA	42 €	30 €	42 €	30 €
Non Licenciés FFA			46 €	34 €

Politique de Revente des Dossards :

Face à l'engouement croissant, de nombreux coureurs s'inscrivent sans certitude de participation à cause de la vente rapide des dossards, au détriment de ceux qui souhaitent vraiment courir.

Système de Revente Équitable :

Nous voulons éviter de pénaliser un coureur en attente réelle d'un dossard. Seul le vendeur subira une retenue.

Modalités de remboursement :

- **Pour le vendeur :** Remboursement de son inscription, **moins 20 %**.
Par exemple, pour une inscription de 32 €, le remboursement sera de 25,60 €. Sur le montant des 6,40€, 5 € de don pour une association caritative et 1,40 € de frais de gestion.
- **Pour l'acheteur :** Le prix reste inchangé.

ARTICLE 3.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTIONS / LICENCE / PPS

Conditions :

- Course ouverte aux sportifs nés en 2007 et avant, licencié(s) FFA ou non dans les catégories : Espoir, Senior et Master.
- Le sportif devra s'acquitter d'un droit d'inscription.
- De joindre, soit une licence FFA valide à la date de l'épreuve, soit d'un PPS (Parcours de Prévention Santé). Aucun autre document ne peut être accepté.
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical autorisant « l'Athlétisme en compétition », même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée au World Athletics. Le certificat médical doit être rédigé en langue française, daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve, signé par le médecin, et permettre l'authentification du médecin (ce dernier soit établi ou non sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction exacte en français.
- **Par mesure de sécurité :**
 - Nous ne pouvons accepter de sportif catégorie « handicapés fauteuils ».
 - Nous ne pouvons accepter un coureur accompagné de son animal.

Joindre votre licence FFA ou PPS, au plus tard 7 jours avant le jour de l'événement à savoir au plus tard le dimanche 6 septembre en allant sur le site NextRun.

Licence FFA : Votre inscription ne sera validée qu'à la réception de votre Licence FFA 2026-2027.

Aucune autre licence sportive n'est autorisée.

PPS (Parcours Prévention Santé) : L'obtention du PPS n'est plus gratuite, elle vous est directement facturée par la FFA au tarif de 5€. Par contre, la durée de validité est passée de 3 mois à 1 an (nouvelle mesure FFA du 15/01/2026).

Comment obtenir votre PPS ? Allez sur la plateforme officielle de la FFA : https://pps.athle.fr/users/sign_in

ARTICLE 3.5 : OPTIONS NAVETTE / TEE-SHIRT TRAIL 2026

➤ **Navette** : Pour rejoindre le départ de la course.

- **Samedi 12 septembre, Trail 54 km, St Benoit** : Départ de l'esplanade St-Vincent à St-Malo pour rejoindre la zone de départ à St-Benoit au tarif de **6€**. Départ à 9H00. Réservation obligatoire lors de l'inscription.

- **Dimanche 13 septembre, Trail 32 km, St Coulomb** : Départ de l'esplanade St-Vincent à St-Malo pour rejoindre la zone de départ à St-Coulomb au tarif de **6€**. Départ à 9H15. Réservation obligatoire lors de l'inscription. **Pas de navette à la fin de l'épreuve dans le sens retour.**

➤ **Tee-shirt TRAIL 2026** :

- Le Tee-shirt est en option au tarif préférentiel de 15 €. La réservation et paiement s'effectue en ligne lors de l'inscription ainsi que le choix de la taille.

- Vous préférez l'acheter sur place ? Retrouvez-nous au stand boutique du village durant tout le week-end de la manifestation mais au tarif de 20 €.

ARTICLE 3.6 : ASSURANCE ANNULATION INDIVIDUELLE

L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement

Seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance.

Cette assurance MEETCH vous permet d'être remboursé de :

- **Sans justificatif** : 70% du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

- **Avec justificatif** (voir conditions au moment de la souscription) : 100% du montant des droits d'inscription et des services payants souscrits (hors commission et frais de service NextRun).

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance.

Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : contact@meetch.io

En savoir plus sur les conditions d'annulation, consulter le document ci-joint.

Aucun remboursement ne sera effectué sans avoir contracté l'assurance. Il n'y aura pas de report possible sur 2027

ARTICLE 4 : TRANSFERT DE DOSSARD

Transfert de dossard : *L'inscription est **strictement individuelle** ; elle ne peut être cédée ou transférée à un tiers.*

Aucun transfert de dossard n'est autorisé hors de la bourse d'échange de dossards, quel qu'en soit le motif. Toute personne cédant son dossard à un tiers sera tenue responsable en cas d'accident impliquant ce dernier. L'organisation décline toute responsabilité dans ce type de situation.

ARTICLE 5 : BOURSE D'ÉCHANGE DE DOSSARDS

Sur le site d'inscription « NextRun », vous aurez la possibilité de pouvoir revendre votre dossard.

ATTENTION :

Politique de Revente des Dossards :

Face à l'engouement croissant, de nombreux coureurs s'inscrivent sans certitude de participation à cause de la vente rapide des dossards, au détriment de ceux qui souhaitent vraiment courir.

Système de Revente Équitable :

Nous voulons éviter de pénaliser un coureur en attente réel d'un dossard. Seul le vendeur subira une retenue.

Modalités de remboursement :

- **Pour le vendeur :** Remboursement de son inscription, **moins 20 %**.
Par exemple, pour une inscription de 32 €, le remboursement sera de 25,60 €. Sur le montant des 6,40€, 5 € de don pour une association caritative et 1,40 € de frais de gestion.
- **Pour l'acheteur :** Le prix reste inchangé.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Pour le 54 km:

Vendredi 11 septembre : de 15h00 à 19h00, Esplanade St Vincent (à l'entrée des remparts de St Malo).

- **Samedi 12 septembre :** de 8h30 à 10h40, au camping de St Benoit des ondes.

Pour le 32 km:

- **Vendredi 11 septembre :** de 15h00 à 19h00, Esplanade St Vincent (à l'entrée des remparts de St Malo).
- **Samedi 12 septembre :** de 14h00 à 19h00, Esplanade St Vincent (à l'entrée des remparts de St Malo).
- **Dimanche 13 septembre :** de 8h30 à 10h40, à proximité du centre socio-culturel « Le phare » de St Coulomb.

ARTICLE 7 : NAVETTES COUREURS

Navette : Pour rejoindre le départ de la course. **Pas de navette à la fin des épreuves dans le sens retour.**

- **Samedi 12 septembre, Trail 54 km, (pour aller à St Benoit) :** Départ de l'esplanade St-Vincent à St-Malo pour rejoindre la zone de départ à St-Benoit au tarif de **6€**. Départ à 9H00. Réservation obligatoire lors de l'inscription.

- **Dimanche 13 septembre, Trail 32 km (pour aller à St Coulomb) :** Départ de l'esplanade St-Vincent à St-Malo pour rejoindre la zone de départ à St-Coulomb au tarif de **6€**. Départ à 9H15. Réservation obligatoire lors de l'inscription.

ARTICLE 8 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par une société labellisée par la FFA (CHRONOWEST).

Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique intégrée à leur dossard. Elle sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de passage de course à divers points du parcours. Un coureur n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

Les résultats seront validés par des juges arbitres désignés par la FFA. Leurs décisions seront souveraines.

Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, le jour même de la course au secrétariat. L'athlète peut également porter réclamation à la fin de l'épreuve auprès des juges arbitres pendant **30 minutes** après la publication des résultats officiels.

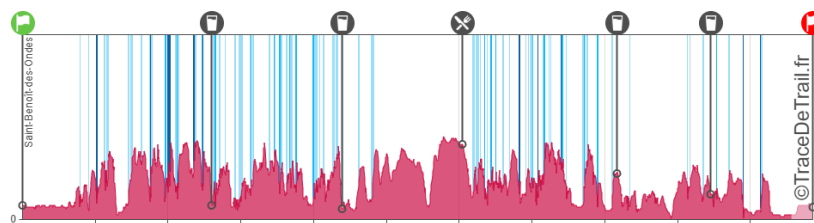
ARTICLE 9 : PARCOURS / DENIVELE / HORAIRES

Les 2 parcours sont disponibles sur le site internet : www.trail-cote-emmaude.fr

- **54 km** : Départ de St Benoit des Ondes à 11H00, passage par St Méloir des Ondes, Cancale, St Coulomb, enfin St Malo.

Lien direct pour voir avec plus de précision le parcours et dénivé :

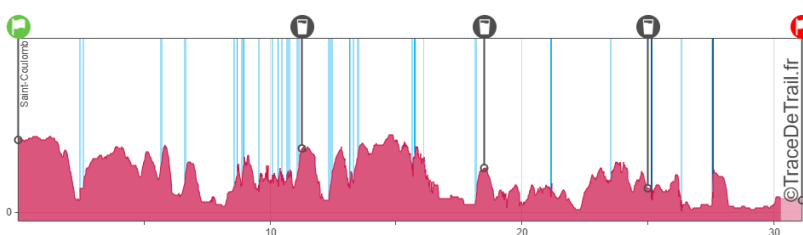
<https://www.trail-cote-emmaude.fr/parcours-54k>



- **32 km** : Départ de St Coulomb à 11H00 pour une arrivée à St Malo.

Lien direct pour voir avec plus de précision le parcours et dénivé :

<https://trail-cote-emmaude.fr/parcours-32k>



ARTICLE 10 : EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Selon la réglementation FFA - Hors Stade, voici la liste du matériel de sécurité pour le TRAIL de la Côte d'Emeraude. Course en autonomie. Chaque participant s'engage à posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur durant la totalité de l'épreuve.

À tout moment de la course des contrôles pourront être faits, le participant a l'obligation de se soumettre à ces contrôles sous peine de disqualification.

Matériel et Equipement Obligatoires	TCE 54K	TCE 32K
Sac de Trail ou ceinture	Obligatoire	Obligatoire
Dossard visible + puce	Obligatoire	Obligatoire
Réserve d'eau	Obligatoire 1l mini	Obligatoire 0,5l mini
Carte d'identité ou photocopie	Obligatoire	Obligatoire
Téléphone portable (chargé, allumé)	Obligatoire	Obligatoire
Gobelet réutilisable 15 cl mini	Obligatoire	Obligatoire
Sifflet	Obligatoire	Obligatoire

Matériel et Equipement Conseillés	TCE 54K	TCE 32K
Bande adhésive médicale	Conseillée	Conseillée
Réserve alimentaire	Conseillée	Conseillée
Couverture de survie	Conseillée	Conseillée
Lampe frontale	Non utile	Non utile
Bâtons	Strictement Interdits	Strictement Interdits

ARTICLE 11 : BALISAGE DU PARCOURS

Pour le 54 km et le 32 km : Vous trouverez sur le parcours 2 types de fléchages.

- Avec de la rubalise **Bleu et blanc** (Accrochée en hauteur sur les côtés du parcours)

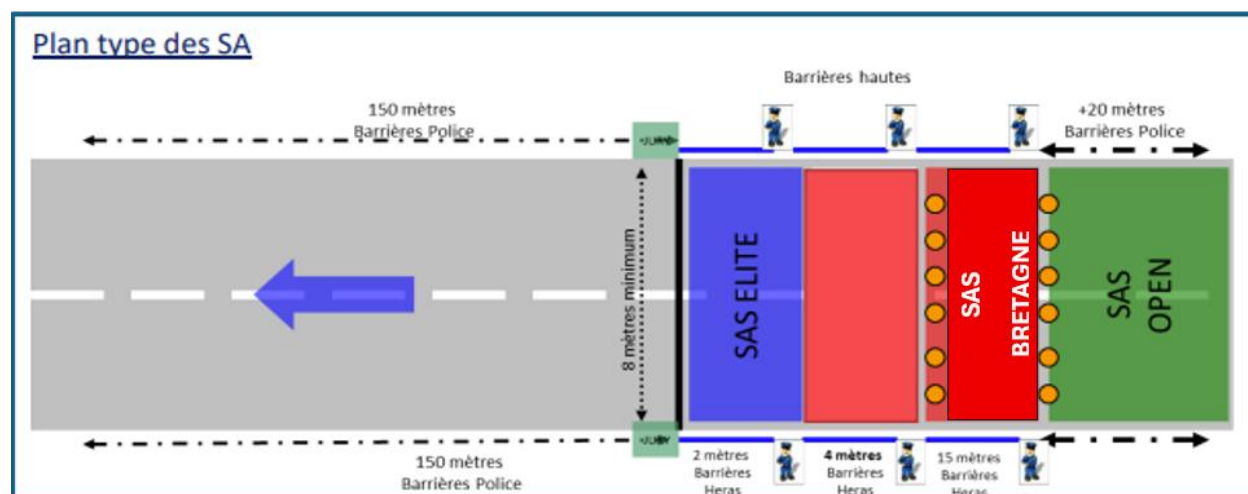


- Avec des petits drapeaux rouges (Posés au sol)



ARTICLE 12 : LES SAS DE DEPART

Veillez respecter l'organisation des SAS de départ : l'accès est déterminé par votre niveau de performance et votre numérotation de dossard, *Idem pour le 54 km et le 32 km.*



ARTICLE 13 : RAVITAILLEMENTS ET BARRIERES HORAIRES

La course se déroule selon le principe de l'individuel en semi-autosuffisance. Celle-ci est définie par la capacité du coureur à être autonome en termes d'alimentation entre deux points de ravitaillement. Cette autonomie doit avoir été acquise par le coureur au travers de ses expériences passées.

Postes de ravitaillements et barrières horaires du Trail de 54 km :

TRAIL 54 km	Ravitaillements		Temps barrières Horaires	Horaires barrières horaires
	Liquide	Solide	Chrono	Départ : 11h00
Km 13 : Port Picain	✓			
Km 16 : Pointe du Grouin			2h25	13H30
Km 22 : Parking Anse du Guesclin	✓			
Km 30 : La ville Hernier – St Coulomb	✓	✓	4h40	15H40
Km 41 : Camping des Chevrets	✓		6h20	17H20
Km 47 : Parc du Nicet	✓		7h20	18H20
Arrivée	✓	✓	8h20	19H20

Postes de ravitaillements et barrières horaires du Trail de 32 km :

TRAIL 32 km	Ravitaillements		Temps barrières Horaires	Horaires barrières horaires
	Liquide	Solide	Chrono	Départ : 11h00
Km 12 : Parking de la Touesse	✓		1h45	12H45
Km 19 : Camping des Chevrets	✓		2h45	13H45
Km 25 : Parc du Nicet	✓			
Arrivée	✓	✓	4h40	15H40

ARTICLE 14 : RECOMPENSES

ARTICLE 14.1 : A CHAQUE FINISHER

Chaque arrivant : Après avoir passé la ligne d'arrivée, distribution de divers cadeaux (médaille souvenir, ...)

ARTICLE 14.2 : GRILLE DES RECOMPENSES DU 54 KM

2 protocoles par épreuves : Le 1^{er} pour le trail, le 2^{ème} pour le Championnat de Bretagne.

Horaires des podiums et remises des récompenses !

- Samedi 12 septembre du 54 km : 17h30 (course OPEN), 18h30 (Championnat de Bretagne).
- Dimanche 13 septembre du 32 km : 14h15 (course OPEN), 15h15 (Championnat de Bretagne).

❖ **Course Open** :

- ✓ Les 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes au scratch.
- ✓ Le 1^{er} Homme et la 1^{ère} Femme de chaque catégorie : ES, SE, M0 à M10.
Récompense au 1^{er} de chaque catégorie (non cumulable avec le scratch). Pas de double récompense.

❖ **Championnat de Bretagne** :

- ✓ Les 3 premiers Hommes et 3 premières Femmes au scratch.
- ✓ Le 1^{er} Homme et la 1^{ère} Femme de chaque catégorie : ES, SE, M0 à M10.
- ✓ *Contrairement au classement de l'Open, les titres de Champion de Bretagne sont cumulables avec le classement scratch. (Un coureur récompensé au général pourra donc également recevoir le titre dans sa catégorie).*
- ✓ La 1^{ère} équipe (H ou mixte) sur 4 coureurs à l'addition des Chronos.
- ✓ La 1^{ère} équipe Femme sur 4 coureurs à l'addition des Chronos.

Les grilles des prix sont consultables par ce lien : [Grille des prix](#)

ARTICLE 15 : RESULTATS

- **Résultats instantanés** : Un grand écran sur la ligne d'arrivée affichera, au passage de chaque participant, son chrono ainsi que ses classements scratch (général) et catégorie.
- **Résultats consultables sur le site** : NextRun (en direct). Lien : [NextRun - Trail de la Côte d'Emeraude 2026](#)
- **Résultats consultables sur le site** : Trail de la Côte d'Emeraude (en direct). Lien : <https://trail-cote-emeraude.fr/>
- **Affichage à proximité du podium** : Les feuilles de résultats seront affichées aux furs et à mesure des arrivants. Chaque participant peut faire une réclamation suite à l'affichage mais il doit le faire obligatoirement dans les 30 minutes qui suivent l'affichage de chaque feuille.

ARTICLE 16 : CONSIGNES DES SACS COUREURS

Un stand sera à votre disposition à proximité de la zone de départ.

- **54 km** : Le samedi 12 septembre sur la zone de départ à St Benoit des Ondes ; de 9H30 à 10H45.
- **32 km** : Le dimanche 13 septembre sur la zone de départ à St Coulomb, de 9H30 à 10H45.

L'organisation ne fournira plus de sacs poubelle. Le dépôt en consigne est limité à un seul sac (type sac à dos ou de sport) par coureur. Une étiquette d'identification, mentionnant votre numéro de dossard, vous sera remise sur le stand et devra obligatoirement être fixée sur votre sac.

ARTICLE 17 : CONTROLE ANTIDOPAGE

La Fédération Française d'Athlétisme se réserve le droit d'opérer des contrôles inopinés sur n'importe lequel des coureurs masculins comme féminins. De ce fait, un officiel « Escorte » sera mandaté pour accompagner le coureur désigné, jusqu'au contrôleur mandaté.

ARTICLE 18 : STAND KINES / OSTHEOPATHES

Dans le site village d'arrivée, vous trouverez un espace kinésithérapie/ostéopathe bénévoles.

ARTICLE 19 : STAND VENTE MAILLOT TRAIL 2026

Dans le site village d'arrivée, vous trouverez un stand « BOUTIQUE ORGANISATION ».

Les participants ayant réservé à l'inscription le tee-shirt 2026, pourront le retirer à ce stand.

Si vous ne l'avez pas réservé à l'inscription, vous pourrez toujours l'acheter sur ce stand au tarif de 20€.

A ce stand, le paiement pourra se faire en espèce ou en Carte Bancaire.

ARTICLE 20 : STAND VENTE RESTAURATION ET BUVETTE

Dans le site village d'arrivée, sera installé un stand :

- Restauration (Galette/saucisse, crêpe).
- Buvette.

Avant d'aller aux stands ventes, veuillez passer par la caisse centrale qui fera un échange Argent ➔ Jetons.

ARTICLE 21 : CHARTRE DU TRAILER

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- **Respecter l'intégralité du Règlement.** Chaque concurrent inscrit et participant à l'épreuve déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire, un petit bonjour suffisent.

La réglementation doit être respectée, voici les principaux points de vigilance :

- Rester sur les sentiers, ne pas courir sur les bas-côtés pour éviter le piétinement des milieux naturels et l'élargissement des chemins
- Ne pas couper les lacets, cela crée des sentes qui se ravinent avec le ruissellement de l'eau, pouvant dégrader des surfaces importantes. Il est difficile de restaurer ces cicatrices.
- Gardez vos déchets jusqu'au prochain ravitaillement.
- Les sentiers empruntés sont utilisés par des randonneurs, vous n'êtes pas prioritaire et il est courtois de remercier si ces usagers s'écartent et vous facilitent votre passage.

ARTICLE 22 : RESPECT DU REGLEMENT / PENALITES

Contrôle et sanction.

Le directeur de course, le responsable de la sécurité médicale, le responsable de la sécurité routes, les chefs de poste, les deux équipes d'ouvriers, les chargés de sécurité positionnés sur l'ensemble du parcours, ainsi que plusieurs équipes spécifique et volante sont chargés de veiller au respect du règlement ainsi que le juge arbitre de la FFA.

Pour tout manquement au règlement, ils sont mandatés par l'organisation pour notifier la nature de la faute. Cette notification est aussitôt signalée au PC Course statuant sur la mise en application de la sanction sous forme d'un avertissement, d'une pénalité en temps ou d'une disqualification (voir ci-dessous).

Disqualification et retrait immédiat du dossard.

- Départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite (Barrières horaires).
- Non-assistance à un concurrent en difficulté.
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.
- Non-respect et contestation des personnes liées à l'organisation (bénévoles, médical...).
- Triche ou tentative de triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...).
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste.
- Non-respect et contestation des personnes liées à l'organisation (bénévoles, médical...).

Pénalités en temps (*) – Avertissements.

- Non-respect du tracé officiel balisé (prendre un raccourci) : Pénalité d'1 heure dès la première constatation.
- Jet de détritrus (acte volontaire) : pénalité d'1 heure.
- Absence de sac ou de ceinture et/ou du matériel obligatoire : Pénalité de 30 minutes.
- Assistance en dehors des zones autorisées : Pénalité de 30 minutes dès la première constatation.
- Se faire suivre sur le parcours (à pied, en VTT, ...) : Pénalité de 30 minutes dès la première constatation.
- Port du dossard non visible ou non conforme : Avertissement - Au second avertissement Pénalité de 15 minutes

Cas soumis à la décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection.

- Perte du dossard ou non détection de la puce électronique.
- Absence de passage à un point de contrôle.

(*) Les pénalités en temps sont appliquées sur le temps final de course.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

ARTICLE 23 : SECURITE / SANTE / SECOURS

L'équipe médicale elle sera composée de médecin(s) urgentiste(s), secouristes, À la demande du PC, les VPSP pourront être positionnés ou intervenir à tout autre endroit que leur lieu initial d'affectation.

- **54 km** : Un espace dédié au départ, sur le parcours seront également à disposition des concurrents au niveau (Km 16 - Pointe du Grouin – Cancale) du (Km 30 – parking en herbe à proximité de la Ville Hernier – Saint-Coulomb), Rothéneuf Km46 et à l'arrivée.
- **32 km** : Un espace dédié au départ, sur le parcours seront également à disposition des concurrents au niveau à la Touesse Km12, Rothéneuf Km24 et à l'arrivée.

Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

ARTICLE 24 : SUIVI COUREURS EN DIRECT

Suivi en direct : Suivez l'évolution des coureurs en temps réel sur votre smartphone ! Un lien de suivi de passage aux différents points de chronométrage sera disponible 15 jours avant la course sur notre site : trail-cote-emeraude.fr.

ARTICLE 25 : CIRCULATION ACCOMPAGNATEURS / SUIVEURS

- Sur l'ensemble du parcours course : **aucun suiveur (à pied, vélo, ...)** n'est autorisé (cf. Article 22). Si nous constatons un suiveur proche d'un participant, il sera sorti du parcours et engendra une pénalité au coureur.
- L'assistance est tolérée uniquement à proximité des points de ravitaillement (maximum 50m avant et après le ravitaillement). Elle est autorisée uniquement à un seul accompagnateur. Le reste du parcours se déroule sans aucune assistance sous peine de sanctions (cf. Article 22).
- Une cartographie précise et interactive sera mise à votre disposition sur le site internet : <https://trail-cote-emeraude.fr/>
- En cas de passage au-delà des horaires limites, le dossard devra être rendu aux commissaires de course, en échange ce dernier recevra un ticket d'abandon afin qu'il puisse récupérer son lot. Tout coureur hors délai n'obtempérant pas, sera sanctionné (cf. Article 22) et ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation et ne sera pas classé.
- **Pour voir les participants** : Des parkings prévus dans certains endroits. Nous vous demandons de ne pas emprunter la route de bord de mer mais les déviations et itinéraires conseillés.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes mais aussi pour respecter les zones protégées.
- Soutenir tous les trailers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailers.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

ARTICLE 26 : ASSURANCE RESPONSABILITE ORGANISATEURS

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors-stade FFA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement. Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

ARTICLE 27 : ANNULATION EVENEMENT

En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents seront remboursés à hauteur de leur inscription déduction faite des dépenses engagées par l'organisation. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

ARTICLE 28 : DOUCHE POSSIBLE A 2 KM

L'organisation vous propose une solution de douche mais située à 2 km. 1 local homme + 1 femme au stade de Marville. Venir par l'Avenue de Marville, descendre le parking puis un fléchage sera mis en place.

ARTICLE 29 : DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans le but de promouvoir le « Trail de la Côte d'Emeraude » ou toute autre épreuve ou manifestation de Saint-Malo Sports Loisirs. En vous inscrivant vous abandonnez votre « droit à l'image ».

ARTICLE 30 : CNIL

Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.